

Jeux d'argent & élections présidentielles

LES JEUX D'ARGENT S'INVITENT A L'ELECTION PRESIDENTIELLE :

Questions au futur Président de la République sur les Jeux de Hasard et d'Argent et la Politique Des Jeux de la France

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr

- *Sociologue (Université Lumière, Lyon 2)*
- *Chercheur associé au Centre Max Weber(CMW) équipe TIPO (Université Lumière, Lyon 2)*
- *Membre suppléant de la Commission National des Sanctions (CNS Paris Bercy) depuis 2010*
- *Autorité de régulation = Salarié à l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne, 99-101 rue Leblanc 75015 Paris) comme Sociologue, chargé d'étude de 2011 à 2015.*
- *Observatoire Des jeux : Président fondateur de l'Observatoire des jeux (ODJ) fondé avec Marc Valleur (Directeur du centre Marmottan) et Christian Bucher (psychiatre)*

Dans un barnum à l'américaine, les débats télévisés pour les primaires de la droite se sont déroulés fin 2016, ceux de la gauche suivront prochainement. Pas certain que les Français apprécient ces grandes messes « politiciennes », qui multiplient les candidatures narcissiques et les « postures », brouillent les cartes idéologiques, occupent le terrain médiatique sans répondre à «la légitime colère des citoyens», qui semblent majoritairement aspirer à « *un populisme républicain et nationaliste fort mais aimable* », qui n'arrivera pas au pouvoir, sauf en cas de tsunami populaire au premier tour, conséquent de la colère précitée et d'une « *accélération de l'Histoire* », post attentats islamo fascistes. Néanmoins c'est l'occasion pour nous comme en 2012 (1), d'interroger le futur Président de la République, sur les Jeux de Hasard et d'Argent (JHA) et la Politique Des Jeux de notre pays.

Economie des jeux : 45 milliards d'euros misés par les joueurs !

Sans être « stratégique », l'économie des jeux est un secteur « sensible » qui pèse un poids certain, aussi bien au niveau national (45 milliards misés par les joueurs, un Produit Brut des Jeux -PBJ- de 9,64 milliards, des recettes publiques de 5,5 milliards) que sur le marché

international du *gambling*. Le PBJ mondial de l'économie des jeux - 6° 2
industrie de loisirs – s'est monté à 403 milliards d'euros en 2015. Il a doublé
en dix ans (2).

Même si - à notre connaissance - nous n'avons jamais entendu le
« Premier Magistrat de France » parler du Loto, du Millionnaire, du Kéno ou
des machines à sous ...

- des pratiques ludiques « populaires » souvent jugées prosaïques
et vulgaires, par certaines élites ethnocentrées
- un loisir souvent considéré comme une pathologie, par certains
d'addictologues opportunistes, qui ont trouvé dans le
« business du jeu compulsif » un relais de croissance
- une « passion ordinaire », souvent cataloguée comme un vice,
une déviance, un péché ... par les moralistes, les rigoristes,
les idéologues, les opportunistes, qui agissent en groupe de
pression dans le secteur associatif, familial ou religieux

nous pensons qu'il n'est pas illégitime d'interroger « le prochain locataire de
l'Elysée » sur les JHA. Car sociologiquement le *gambling* (et désormais le *e. gambling*
depuis la loi de 2010 et la création de l'ARJEL) représente un « Fait
Social et Culturel » important. De part l'importance du nombre de joueurs
tout d'abord. Même si personne ne connaît pas ce chiffre avec exactitude, on
peut considérer que 30 à 40 millions de personnes jouent plus ou moins
régulièrement. De par la « sociologie » de cette population ensuite. Toutes les
catégories sociales, les classes d'âge, les régions... sont concernées.

Les jeux d'argent ont également une grande visibilité sociale. Tout le
monde les connaît, leur promotion publicitaire est permanente, les « tirages »
et retransmissions télévisées également. Les réseaux de la FDJ et du PMU
sont denses, les hippodromes nombreux. La France a également une offre
attractive dans le domaine des machines à sous et des jeux traditionnels de
casino (roulette, blackjack...).

Sans parler de « Société Ludique » totale, comme le pensait
l'économiste Alain Cotta dès les années 80, cette omniprésence des jeux
entraîne « une *socialisation ludique spécifique* aux jeux d'argent » qui
concerne tous les *sujets* sociaux dès leur plus jeune âge. Et au final, les jeux
de hasard et les espaces qui leur sont consacrés, sont profondément ancrés
- que cela plaise ou non - dans la vie des Français et « la culture française »,
comme le pensait Winston Churchill à propos des casinos, si l'on en croit
Boris Johnson - l'ancien maire de Londres à la mèche rebelle - qui a
consacré un livre au grand homme et où il dit la chose suivante : « *Même
pour un patriote aussi farouche que Churchill, il n'y avait aucune honte à
reconnaître la supériorité de la qualité de vie française : le vin, la cuisine, les
fromages, la beauté des châteaux, les casinos...* »(3)

Pour toutes ces raisons, nous poserons un certain nombre de
questions aux candidats à « l'élection suprême », en faisant le pari qu'ils
nous répondent, persuadés qu'ils savent que le « premier Parti de France »
finalement ce sont ces millions de joueurs... qui représente autant
d'électeurs.

12 questions au futur Président de la République sur les Jeux d'argent et la Politique Des Jeux de la France

1. Monsieur le Président de la République, globalement, comptez-vous « développer le secteur des jeux d'argent » - facteur d'emplois, d'activités et de recettes pour l'Etat, les communes, le sport, la culture...- et qui donne parfois *du bonheur aux Français* ou, comme le gouvernement précédent, pensez-vous mettre l'accent sur le jeu pathologie maladie, cette « addiction sans substance », concept fourre-tout contesté qui fait débat dans la communauté scientifique internationale car porteur « d'une pathologisation abusive de l'ensemble des comportements et « passions » humaines » ?

2. Monsieur le Président, les jeux de hasard représentent un « formidable impôt volontaire » ou seuls ceux qui jouent cotisent. A l'heure où les français subissent - au niveau national et local - un matraquage fiscal, pensez vous, comme le suggèrent certains observateurs(4) qu'il faut développer cet « impôt démocratique » en lançant de nouvelles loteries fortement dotées, comme le font les américains avec le power-ball à 1 milliard de \$(5) et comme le perpétuent les Espagnols depuis 1812 avec la Loteria de Navida? En relançant l'impôt ludique l'Etat ne ferait en effet que renouer avec l'Histoire. Les loteries importées d'Italie par Casanova, ont fait rentrer de l'argent dans les caisses publiques. Les révolutionnaires de 1789 avaient eux-aussi compris l'intérêt de cet « impôt citoyen », en transformant la Loterie Royale en Loterie Nationale. La manne ludique a également aidé les Gueules Cassées de la Grande Guerre, et en 1933 les parlementaires ont réintroduit la Loterie pour lutter contre les calamités agricoles. Dans toutes ces époques, le jeu n'était pas synonyme de « maladie », de « drogue » mais de « solidarité ». Comme l'a précisé le Professeur Tremblay de l'Université du Québec à Montréal, « *l'exploitation par les Etats des jeux de hasard est un phénomène universel dont la finalité originelle est humanitaire et vise le développement du bien commun. Les jeux d'argent exploités par les Etats sont de véritables taxes volontaires, voire enthousiastes.* » (6)

3. Le gouvernement « socialiste » a eu la curieuse idée de nommer comme responsable des études de l'Observatoire « Des Jeux » (ODJ) l'ancien directeur « limogé »(7) de l'Observatoire « des drogues ». Ce qui revient à assimiler les joueurs à des « drogués » et les opérateurs de jeux à des « dealers ». Ne pensez-vous pas Monsieur le Président, que les « passions ludiques » de nos concitoyens et l'activité des professionnels qui travaillent dans ce secteur, méritent un autre traitement et qu'il est

nécessaire de rebattre les cartes en matière de recherches sur les jeux d'argent afin que l'ODJ devienne un observatoire pluridisciplinaire neutre, qui rende compte scientifiquement des jeux de hasard et d'argent, comme l'avait imaginé ses fondateurs ? (8) 4

4. Monsieur le Président, la Maire socialiste de Paris Anne Hidalgo a repoussé il y a quelques mois avec mépris - pour des raisons idéologiques - la proposition d'implanter un casino international dans notre capitale (9), projet pourtant préconisé par le Préfet Jean-Pierre Duport dans son rapport et soutenue par une partie de la profession. Pensez-vous Monsieur le Président, quand vous entrez en fonction, rouvrir ce dossier, afin que Paris se dote enfin - comme la quasi totalité des métropoles européennes - d'un casino prestigieux de première classe ? Toujours pour Paris, l'Assemblée Nationale vient d'autoriser pour trois ans des « clubs » de jeu, pour tenter d'assainir la situation des « cercles » parisiens et apporter de la transparence. Soutenez-vous cette expérimentation qui répond à une demande ludique locale spécifique certaine, tout en réduisant les jeux clandestins ; ou pensez-vous, comme Nathalie Kosciusko-Morizet, que c'est un « *projet funeste, contraire aux intérêts des Parisiens* » ? (Même si NKM reconnaît contradictoirement par ailleurs « *que le retour des jeux d'argent à Paris et leur taxation aideront à combler un trou béant dans les finances de la ville.* » ? (10))
5. La France possède un précieux et important patrimoine casinotier avec plus de 200 établissements, qui représentent 38% des 529 casinos européens. Ce secteur est en difficulté structurelle (-22% de 2007 à 2014) La modeste embellie de 2015 (+2,74%) ne doit donc pas faire illusion. Certaines exploitations sont en déficit chronique, comme le casino de Lille, qui devrait pourtant être soutenu par Martine Aubry car il rapporte chaque année 10 millions à sa ville. Surfiscalisée, surréglementée, surveillée, l'économie casino a besoin d'oxygène et de liberté. Pensez-vous, comme le souligne certains observateurs (11), que la France possède « un patrimoine casinotier exceptionnel » qui pourrait être mieux « valorisé » et quelles mesures prendrez-vous pour dynamiser l'économie casinotière (jeu, hôtellerie & restauration souvent haut de gamme, thermalisme, spectacles, manifestations culturels...) entravée depuis des lustres par une réglementation tatillonne et une fiscalité moyenâgeuse, sachant par ailleurs que cette économie participe au tourisme français pour lequel l'année 2017 sera « cruciale »(12)

- 5
6. Toujours dans ce secteur Monsieur le Président, les machines à sous autorisées par Charles Pasqua en 1986 (89,2% des recettes des casinos en 2014) ont permis « l'ouverture sociologique et démocratique des casinos » ce qui a sauvé de nombreuses exploitations. Mais sous la pression d'associations anti jeu, de la *doxa* du jeu pathologie, de l'administration, un contrôle aux entrées (CAE) a été rapidement introduit. Ne pensez-vous qu'il faut supprimer ce contrôle aux entrées dans les casinos, responsable pour partie de la décroissance des exploitations ? La police des jeux et les casinotiers ayant largement les moyens de surveiller et de contrôler discrètement la clientèle indélicate ou « interdite de jeux », qui est très minoritaire (35 000 personnes interdites de jeu, par rapport aux 32 millions d'entrées réalisées en 2015 dans les casinos !) Par ailleurs, s'il est plus que jamais nécessaire de surveiller et d'identifier les gros flux financiers dans le cadre de la lutte anti blanchiment et du financement du terrorisme (LAB/FT) - et nous sommes bien placés pour le savoir (13) - TRACFIN, en collaboration avec la profession casinotière, a largement les moyens de le faire sans ce CAE généralisé qui en 2015 a concerné 32 millions de personnes !
7. Grace à Christophe Blanchard Dignac, longtemps à la tête de la Française des jeux (FDJ) et désormais grace à Stéphane Pallez, l'opérateur des loteries – en situation de « *monopole* » pour les jeux « sous droits exclusifs », surperforme depuis plusieurs années, dépassant largement la barre des 10 milliards. C'est une bonne chose pour les finances publiques. Mais dans le même temps, la FDJ met en avant de manière totalement contradictoire une « soi disante » politique de lutte contre l'addiction qui ne trompe personne. Ne pensez-vous pas que cette hypocrisie a assez duré et qu'il faut que la FDJ, et l'Etat son principal actionnaire, assume pleinement le fait de vendre des jeux d'argent ? Dans le cas contraire n'est il pas venu le moment d'étudier la possibilité pour l'Etat de privatiser la FDJ, ouvrant de fait les loteries et autres jeux de grattage à la concurrence ? Quelle est votre position sur cette question sensible? Voulez-vous privatiser la FDJ ou au contraire conserver et développer ce précieux « bijou de famille » de la République des jeux qui rapporte de l'argent à Bercy et donc profite à la collectivité. Pensez-vous, avant d'effectuer votre choix politique, consulter les millions de joueurs qui ont peut être leur mot à dire dans cette affaire ?
8. La filière hippique – chère au cœur des 6,5 millions de turfistes – est un secteur économique important, qui irrigue « les territoires » avec ses hippodromes, ses cafés PMU, ses métiers du « secteur cheval »... Elle fait également rayonner la France à l'international avec ses Grands Prix, ses ventes de yearling, ses

6
courses, l'activité du PMU dans le monde... Monsieur le Président, quelles mesures comptez-vous prendre pour soutenir les paris hippiques et la filière cheval, qui occupe 180 000 personnes dont 30 000 travaillent dans le secteur des courses (2700 entraîneurs qui emploient 3950 salariés ; 15 000 personnes qui travaillent dans l'élevage, 3900 salariés dans l'institution des courses, 2600 dans les points de vente de paris hippiques) ?

9. Monsieur le Président avec la loi du 12 mai 2010 la France – sous la pression de Bruxelles - a tardivement légalisé le ludique digital en « ouvrant à la concurrence » certains jeux de hasard sur internet (poker, paris hippiques et sportifs). Mais face à des contraintes technico-règlementaires drastiques et une fiscalité confiscatoire, la moitié des opérateurs agréés ont cessé leur activité (35 en 2010, 16 en 2015) Sans forcément mettre « Charles Coppolani au chômage » en « supprimant le régulateur l'ARJEL » comme l'ont proposé récemment certains parlementaires iconoclastes (14), n'est il pas tant de lâcher un peu la bride aux opérateurs virtuels pour que ce secteur de « l'économie numérique » puisse enfin prendre son essor. Cette liberté permettra aussi de juguler : l'évasion ludique des gros joueurs (notamment en matière de poker), les pratiques de jeu clandestines sur des sites non autorisés?
10. Monsieur le Président, plus largement, les Jeux d'argent font partie - avec l'alcool et le tabac - de ce que l'on nomme vulgairement (à tort ou à raison) « l'industrie du vice ». Le gouvernement précédent a multiplié les mesures liberticides et fiscales contre ces industries, encore dernièrement avec le « paquet neutre » (15) et le slogan « fumer tue ». Mesures morbides extrêmes qui salissent la profession des buralistes, boostent « un marché clandestin scandaleux » (16), stigmatisent les treize millions de fumeurs. Mais parallèlement, de manière totalement illisible et dangereuse, ce même gouvernement ouvre de tristes salles de shoot et promeut pour la énième fois - par le truchement d'un think tank proche du pouvoir socialiste(17) - , la légalisation du cannabis. Fuite en avant hélas reprise récemment par certains observateurs irresponsables (18). Monsieur le Président, ne pensez vous pas – sauf à imaginer un principe de précaution généralisé absurde (19) - que là aussi il faut « revenir en arrière », en appliquant un principe de précaution responsable... mais raisonnable, comme en matière d'alcool avec le slogan : « *à consommer avec modération* »
11. Monsieur le Président, certains observateurs (20) ont lancé l'idée en 2012 d'une loterie mondiale caritative » (confer annexe 2) - terrestre et digitale - qui rapportera plus qu'une

taxe Tobin sur les transactions financières, ou qu'une *flat* ⁷ taxe sur les billets d'avion. Ne pensez vous pas que la France, dont la voix est écoutée dans le monde, pourrait se faire le porte parole – auprès des organismes internationaux et des grands philanthropes et milliardaires de la planète - de cette proposition novatrice, susceptible par l'ampleur du « fond souverain ludique constitué qui grossirait à chaque tirage - d'éradiquer la pauvreté, la misère et le sous développement à l'échelle mondiale ?

12. Monsieur le Président, pour la petite histoire, une dernière question moins sérieuse et moins grave que la précédente. Les hommes politiques parlent rarement des jeux de hasard. A titre personnel, avez-vous déjà joué a des jeux d'argent, passé une soirée dans un casino, assisté à une course hippique, franchi la porte d'un bar PMU... ou n'avez vous jamais joué de votre vie ?

Monsieur le (futur) Président de la République Française vous l'aurez remarqué, à travers ces 12 questions sur la question du jeu, dont Roger Caillois pensait « qu'il donne à voir sur notre société », j'ai un peu dépassé la neutralité du sociologue tombant dans la « tentation de l'oracle » qui passe du constatatif au normatif et je m'en excuse. Mais c'est sans doute parce que je pense, comme le disait Clémenceau « *qu'il faut savoir ce qu'on veut et quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire* ». C'est aussi parce que j'ai la conviction, **dans ce domaine comme dans d'autres, que la France a besoin de changements (basés sur la liberté, la responsabilité, l'autorité)** et que seule, « *la puissance publique issue du peuple* » que vous représenterez, pourra légitimement l'incarner.

Certes la Cour des Comptes (suite à la Mission menée par les députés Régis Juanico et Jacques Myard) vient de publier un rapport (précis, intelligent, novateur) sur l'économie des jeux (21) et le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) produira en février 2017 un rapport sur la « La régulation des jeux d'argent et de hasard en France ».

La Cour propose 9 Recommandations et notamment de créer un comité interministériel responsable de la Politique des Jeux et une nouvelle autorité administrative indépendante (ARJAH) qui regrouperait : l'ARJEL, la commission des jeux sous droits exclusifs, la commission consultative des jeux de cercles et de casinos et l'observatoire des jeux.

Mais ce rapport comporte aussi de multiples questions qui méritent débats (identification de tous les joueurs, taux de redistribution, composition et indépendance de l'observatoire des jeux etc...).(22) Il souligne par ailleurs des interrogations politico-économiques fondamentales. La « régulation » des jeux d'argent doit t elle être uniquement une régulation administrative, réglementaire, policière, fiscale ou doit-être également une

« régulation économique » ? L'Etat peut-il mener à bien la refondation de la Politique des jeux de la France souhaitée par la Cour des comptes, s'il reste en Etat Croupier ? 8

Au final, ce sera donc bien à vous Monsieur le Président et à votre majorité :

- **de répondre à ces questions (et non : aux corps intermédiaires, administrations et multiples commissions concernées)**
- de donner » les grandes orientations de la Politique Des Jeux de la France » (« *liberté, responsabilité partagée, développement du secteur, emplois, prise en compte du desiderata des joueurs, les grands oubliés de la politique des jeux qui finissent pourtant toute la filière !* ») qui - de notre point de vue - doivent rompre avec les multiples orientations liberticides du gouvernement précédent, notamment celles imposées en matière de santé publique par la *doxa* du jeu pathologie maladie, en conflits d'intérêts dans cette affaire.

« Il faut passer d'une stratégie d'influence à une stratégie d'opinion : ne pas se contenter de chercher à convaincre les décideurs mais parler à l'ensemble de la population* » Antoine Frérot (janvier 2017)**

© Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr, (Sociologue, Chercheur associé au Centre Max Weber, Université Lumière (Lyon II), Lyon, France, janvier 2017.

Jean-pierre.martignoni@univ-lyon2.fr

*extrait du portrait d'Antoine Frérot réalisé par Benoit Georges dans les Echos du 11 janvier 2017 page 33

** Antoine Frérot est le PDG de Véolia et le tout nouveau Président de l'Institut de l'entreprise ou il succède à Xavier Huillard. « *Antoine Frérot est aussi un passionné des sciences humaines et sociales, il préside depuis 2014 l'association nationale des valorisations interdisciplinaire de la recherche en sciences humaines et sociales (ANVIE) » (Benoit Georges , Les Echos ibidem) et au delà de la pertinence de la citation c'est aussi pour cela que nous le citons.*

Notes =

1. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr : « Les jeux d'argent s'invitent à l'élection Présidentielles » (jeuenligne.ca, 17 avril 2012) (article publié en annexe 1)
2. Trois branches principales (90% des mises) structurent le marché mondial du gambling : les casinos (37%), les loteries (29%), les Vidéos Lottery Terminal (21%) dites VLT. Le reste se compose par des paris hippiques et sportifs(12%) et du poker en ligne
3. Boris Johnson : « Winston : comment un seul homme a fait l'histoire. » (2014, Stock 2015,459 p.)
4. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « L'impôt ludique un impôt démocratique : Les jeux de hasard & d'argent : un impôt démocratique dont l'Etat Croupier ne devrait pas avoir honte » » (14 pages, 60 notes, juin 2016)
5. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « Le Powerball : un phénomène social qui devrait donner à penser aux politiques » (9 pages, 27 notes, mars 2016)
6. Professeur Tremblay (Université du Québec, Montréal) = « Finances publiques, jeux de hasard, enseignement de l'histoire et considérations financières » (Ethique Publique n° 2, 2003)
7. Comme quoi la République n'est pas rancunière avec ses ouailles, du moment qu'ils savent bien interpréter la superbe chanson de Jacques Dutronc : *l'opportuniste*
8. L'observatoire des jeux a été fondé par Jean-Pierre Martigno (sociologue) Christian Bucher (psychiatre), Marc Valleur (psychiatre, directeur de Marmottan), M. Vincent Beaustar (avocat). Confer : 1/ JP Martignoni = " Prolifération des jeux d'argent, misère de la recherche " (Les Echos : le quotidien de l'économie du 25 Juin 2001, p.60) ; 2/ JP Martignoni, M. Valleur, M. Vincent, C. Bucher, « Pour un observatoire des jeux en France“ (les Dernières Nouvelles d'Alsace n°264, 11,12 novembre 2003) ; 3/ JP Martignoni, C. Bucher, M. Valleur, M. Vincent Beaustar = » La nécessité d'une réelle politique des jeux “ (Les Echos, 26,27 décembre 2003, p.10, “Idées”)
9. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « Paris, Macao, la Tour Eiffel ..et Anne Hidalgo « : alors que Paris a rejeté le projet d'un casino parisien, Macao inaugure un gigantesque resort - The Parisian - qui exploite les symboles de notre capitale » » (7 pages, 17 notes, octobre 2016)
10. Propos cités par pokerlistings du 19/I2/2016 dans l'article : « Des clubs de jeux expérimentaux bientôt à Paris »
11. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « La France, le pays des casinos : LA FRANCE POSSEDE UN PATRIMOINE CASINOTIER EXCEPTIONNEL.... QUI POURRAIT ETRE DAVANTAGE VALORISE » (19 pages, 43 notes, 7 annexes, décembre 2016))
12. « 2017, année cruciale pour la relance du tourisme français » (C. Palierse, Les Echos, 11 janvier 2017, p.9)
13. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN est – depuis 2010 -

membre suppléant de la Commission National des Sanctions (CNS Paris Bercy, Président Francis Lamy, conseiller d'Etat)

14. « L'autorité de régulation des jeux en ligne menacée de disparition » (Les Echos 6/I2/2016)
15. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « Tabac : le paquet neutre...et après ? » (2 pages, octobre 2016) (publié dans le quotidien économique Les Echos, 25 octobre 2016)
16. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « Avec le paquet neutre nous entrons dans une néo prohibition qui va profiter aux mafias » (La revue des tabacs n°647 décembre 2016, page20)
17. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « ARJEL, JEU & CANNABIS : l'imposture intellectuelle de Terra Nova » (5 pages, 21 notes, octobre 2016)
18. Gaspard Koenig : « Pour une légalisation raisonnable du cannabis » (Les Echos , 11 janvier 2017) Cette tribune mensongère, naïve, irresponsable ayant été publiée dans le page Idées/débats, il faut espérer qu'elle n'engage que « l'opinion » de son auteur et pas un journal aussi sérieux que Les Echos.
19. Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = « TABAC...JEU...WHAT ELSE ? ET L'ADDICTION AUX FRAISES TAGADA MESSIEURS LES ADDICTOLOGUES ?:: après les paquets neutres, pourquoi pas les jeux de grattage neutres, les bonbons neutres... ? Allez au bout de votre logique messieurs les addictologues ! » (12 pages, 41 notes, 3 annexes, novembre 2016)
20. *Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr* « TOBIN OR NOT TOBIN ? : GAMBLING ! = POUR UNE LOTERIE MONDIALE CARITATIVE À 1 MILLIARD D'EUROS (1,3 millions de \$) » = *(publié sur jeuenligne.ca, 7 mars 2012) article publié en annexe 2*
21. La régulation des jeux d'argent et de hasard « (« Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale ») (octobre 2016, 188 pages, 10 annexes Cour des comptes - www.ccomptes.fr - @Courdescomptes)
22. *Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr* « Mission Myard/Juanico (I) : Cour Des Comptes & Politique Des Jeux : un premier aperçu du rapport sur les jeux de hasard & d'argent des Sages de la rue Campon» » (8 pages, 6 notes, 4 annexes ,novembre 2016 , publié sur lescasinos.org du 4/11/2016)

ANNEXE 1 = Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = Les jeux d'argent s'invitent à l'élection Présidentielles « (publié sur jeuenligne.ca, 17 avril 2012)

Bien que ce ne soit pas une priorité nationale, le futur Président de la République devra aussi mener une politique en matière de jeux de hasard. Le gouvernement a besoin de chiffres, d'études fiables, indépendantes, pour mener à bien une politique des jeux, responsable, moderne, transparente. Cela passe par l'installation d'un Observatoire scientifique pluridisciplinaire des jeux d'argent et de la socialisation ludique contemporaine, mais un Observatoire qui fonctionne, et possède des moyens qui soient à la hauteur d'une industrie qui pèse plus de 31 milliards d'euros.

Hormis les propositions du syndicat national du jeu vidéo (SNJV) à l'adresse des présidentiables (1), les nombreux jeux de société inspirés par le prochain scrutin (2), l'intervention – à la demande du CSA - de la Française des jeux (FDJ) dans le tirage au sort de l'ordre des passages des candidats (3) la problématique ludique – et notamment celle qui concerne les jeux de hasard et d'argent - n'est pas intervenue dans la campagne présidentielle. Logique. Chômage, pouvoir d'achat, insécurité, précarité, dette publique... la kyrielle de dossiers «sérieux» que devra affronter le prochain président de la République a relégué au second plan une problématique classée généralement dans le «non sérieux et l'amusement»: le jeu.

Il est cependant nécessaire de rappeler au futur locataire de l'Élysée: que les Français ont misé 31,6 milliards d'euros en 2011 (les dépenses quotidiennes des Français dans les jeux d'argent sont passées en 9 ans de 47,5 à 86,5 millions d'euros), que cet impôt démocratique volontaire contribue «à remplir la bougette» (4) des nombreux acteurs du gambling et notamment celle de Bercy, et qu'en final - comme le pensait le sociologue Roger Caillois - le jeu «donne à voir sur notre société»

Une approche scientifique du gambling

Certes nous avons toujours réfuté les théories simplistes du gambling - le jeu comme opium du peuple - résumées dans la formule latine Panem et circenses (5). Car ces analyses reprises par certains économistes à travers la théorie, de la pauvreté sont réductrices. Si une corrélation existe entre niveau de richesse et pratique des jeux de hasard, elle reste à étudier de manière fine et ne constitue en aucune manière un rapport de causalité univoque. Si la volonté de sortir de sa condition sociale, d'améliorer l'ordinaire en jouant constituent des motivations importantes des gamblers, une kyrielle d'autres raisons existent. Par ailleurs de multiples indicateurs et variables sociologiques et biographiques rendent compte des raisons, conditions et conditionnements, représentations et croyances, qui expliquent pourquoi ça joue, pourquoi

certains jouent et d'autres pas. Une approche scientifique du gambling est ¹² donc nécessaire. Elle passe par l'installation d'un Observatoire des jeux. Certes sur le papier cet Observatoire existe désormais, mais il semble que nous avons là - pour l'instant - plutôt une Commission qu'un Observatoire scientifique des jeux de hasard et d'argent et de la socialisation ludique contemporaine.

Souhaitons que les pouvoirs publics revoient leur copie à l'occasion de la nouvelle donne politique qui résultera des élections. Si la Majorité actuelle a le courage de jouer franc jeu sur ce dossier recherche, elle sera gagnante au bout du compte et évitera bien des polémiques et critiques ultérieures, aussi bien au niveau national qu'europpéen. Si l'Opposition revient aux affaires, elle pourra également s'appuyer sur les travaux de cet Observatoire pérenne, objectif, neutre. La Classe politique dans son ensemble - notamment les parlementaires qui ont travaillé sur le dossier, les maires des villes casino... - doivent donc pouvoir se mobiliser en faveur d'un tel organisme. Les opérateurs (en dur et en ligne) également, s'ils ne veulent pas que les produits qu'ils commercialisent, soient de plus en plus systématiquement assimilés à une substance nocive, à une drogue.

Ne regardons pas ce secteur par le petit bout de la lorgnette.

Par ailleurs pour être opérationnel un Observatoire des jeux doit posséder des moyens, sinon c'est une coquille vide. Les chiffres du gambling soulignent d'évidence que l'Observatoire des jeux doit être à la hauteur des enjeux sociaux, économiques, culturels, fiscaux... d'une industrie qui correspond par ailleurs à un fait social, historique et culturel majeur qui concerne quotidiennement des millions de nos concitoyens... que ça plaise ou non. La Française des jeux a passé la barre symbolique des dix milliards, les jeux en ligne montent en puissance. Ne parlons même pas de la filière cheval qui pèse un poids certain et des 196 casinos nationaux qui, bien qu'en difficulté (-18,72% en trois ans), participent à l'animation ludique et festive du territoire. Ne regardons pas ce secteur par le petit bout de la lorgnette. Il y a une sociologie du jeu, une économie du jeu, une histoire du jeu, riche et ancienne. Les pratiques ludiques de nos concitoyens - qui font partie des cultures populaires et du patrimoine ludique nationale - ne doivent pas être perçues de manière univoque à travers le prisme de l'addiction individuelle comme le souhaite la doxa du jeu pathologie maladie et ceux qui exploitent le business du jeu compulsif. Ce serait une erreur politique, un non-sens scientifique.

Bruxelles s'interroge par sur les « vérités » antinomiques de la doxa du jeu pathologie maladie

Financer un Observatoire des jeux, sur fonds majoritairement publics, c'est également se donner les moyens d'éviter les conflits d'intérêts. On a beaucoup parlé de conflits d'intérêts dans le domaine politique. Ils existent aussi dans le domaine de la recherche et de l'expertise. Alors que le rapport de la Commission Sauvé a laissé des traces (6) et que certains se demandent si «le temps de la tolérance-zéro» (7) n'est pas venu en matière de conflits d'intérêts,

l'installation d'un Observatoire scientifique des jeux qui aient les moyens de ses ambitions permettrait d'en éviter de nombreux dans le domaine du gambling, notamment sur le volet jeu problématique, jeu des mineurs, taux de redistribution... Le gouvernement a besoin de chiffres objectifs, d'études fiables, indépendantes, pour mener à bien une politique des jeux, responsable, moderne, transparente.

La France a également tout à gagner de se doter d'un tel Observatoire vis-à-vis de l'Europe. Bruxelles s'interroge par exemple sur les vérités antinomiques de la doxa du jeu pathologie maladie. La Commission Européenne cherche à savoir si le phénomène d'addiction est plus répandu dans le jeu en ligne que dans le jeu en dur. «Certains disent que c'est le cas, d'autres prétendent l'inverse» «déplote t'on à Bruxelles» (8). Cette interrogation européenne indique que la question du jeu excessif - sa définition, sa mesure - doit être traitée scientifiquement et de manière pluridisciplinaire, car elle peut facilement être instrumentalisée. C'est à l'Observatoire des jeux de le faire. En mettant en place un Observatoire scientifique du gambling, la France ne sera pas suspectée pas l'UE, d'instrumentaliser les chiffres et pourra en outre - dans ce domaine comme dans d'autres - servir de locomotive au niveau de la recherche Européenne.

Un observatoire des jeux revisité, qui travaillerait sans a priori sur le gambling.

Mais quel doit être le rôle d'un Observatoire? Soyons clair pour ceux qui craignent une république des experts. De notre point de vue il est d'observer scientifiquement, de faire des enquêtes, de mesurer... Toutes les «vérités scientifiques» sont bonnes à dire. Mais en aucune manière un Observatoire ne doit décider d'une politique des jeux qui relève du gouvernement en dialogue avec la représentation nationale. La décision, l'orientation de l'action publique doit en final relever de l'autorité politique, garante de l'intérêt général, sous peine d'être systématiquement entravée par des opinions, des intérêts. Le fait que le successeur annoncé de François Trucy - Jean François Lamour (UMP) - ait publié le 26 mai 2011 un rapport avec la députée socialiste Aurélie Filippetti (PS) (9) souligne - malgré les divergences affichées et les joutes rhétoriques antagonistes qui se sont déroulées au Sénat et à l'Assemblée Nationale en 2010 sur la question des jeux en ligne - que la classe politique devrait pouvoir se retrouver sur cette idée d'observatoire revisité, qui travaillerait sans a priori sur le gambling.

Étant à l'origine de l'initiative (10) qui a abouti à l'inscription d'un Observatoire des jeux dans la loi votée en 2010, notre devoir était à la veille de l'échéance présidentielle, d'intervenir pour défendre à nouveau cet organisme de recherche, dirigé actuellement par Charles Coppolani, tout en rappelant aux candidats à l'élection suprême que les joueurs de jeux de hasard et d'argent se comptent en millions (11) et constituent certainement «le premier parti de France»! Une invitation à prendre le jeu - et les joueurs - au sérieux.

1. *Le SNJV et son président (Nicolas Gaume) ont transmis 10 propositions aux candidats pour expliquer les difficultés rencontrées par l'industrie Française des jeux vidéo (2,7 milliards de CA en 2010) («Le jeu vidéo s'invite aux présidentielles», esportsfrance.com du 14 mars 2012)*
2. *«Élisez-moi !» «Racolage électoral», «La course à l'Élysée», «Si j'étais président... », «Skaandal : présidentielles 2012 », jamais un scrutin n'avait autant inspiré les jeux de société (Confer : «Qui veut jouer à la présidentielle? «Le Parisien du 5 avril 2012)*
3. *Daniel Psenny, « Temps de parole : le CSA fait appel à la Française des jeux» (LeMonde.fr du 30/3/2012)*
4. *Ancien mot de la langue française qui désignait une bourse ou un coffre où l'on met de l'or. Après avoir voyagé notamment en Angleterre, ce mot nous est revenu sous le terme... Budget.*
5. *«Du pain et des jeux». Cette expression est empruntée au poète Juvénal qui regrettait que le peuple romain se soit à ce point affaibli qu'il ne désirait plus que du pain et des jeux. L'expression décrit également une méthode politique, basée sur la démagogie et qui fait du peuple un rassemblement de sujets ignorants ou incapables de penser par eux-mêmes qu'il suffirait de nourrir et de divertir (source Renzo Tozi , Dictionnaire des sentences latines et grecques, Ed. Jérôme Million 2010, 192-193)*
6. *Emeline Cazi. Des règles strictes pour lutter contre les conflits d'intérêts : la commission Sauvé remet son rapport à N. Sarkozy, Le Parisien, 26 janvier 2011*
7. *Valérie de Senneville, Conflits d'intérêts : le temps de la tolérance zéro, Les Echos, 8 février 2011*
8. *Alexandre Counis, Jeux en ligne : Bruxelles prépare un Livre Vert très consensuel, Les Echos, 13 janvier 2011*
9. *Rapport d'information n°3463 sur la mise en application de la loi n°2010-476 du 12mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, Assemblée Nationale, mai 2011, 203 pages*
10. *"Prolifération des jeux d'argent, misère de la recherche " (Les Echos , «le point de vue de JP Martignoni-Hutin», 25 Juin 2001,60) «La nécessité d'une réelle politique des jeux «(Les Echos du 26,27décembre 2003, p.10, "Idées" , article rédigé à l'initiative de JP Martignoni-Hutin (sociologue) en collaboration avec Christian Bucher (psychiatre), Marc Valeur (psychiatre, directeur du centre médical Marmottan à Paris,), Matthieu Vincent Beaustar (avocat à Paris)*
11. *27 millions de joueurs, simplement pour la Française des jeux*

ANNEXE 2 = Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr = (publié

15

sur jeuonline.ca, le 7 mars 2012)

« TOBIN OR NOT TOBIN ? : GAMBLING ! = POUR UNE LOTERIE MONDIALE CARITATIVE À 1 MILLIARD D'EUROS (1,3 millions de \$) »

1 milliard d'euros, ou son équivalent en dollar, yuan, yen, roupie, rouble, real, krona...(1) tel pourrait être le pactole d'une loterie mondiale destinée à éradiquer la pauvreté. Assurément cela attirera des centaines de millions de joueurs, voire beaucoup plus. Alors qu'on reparle de la Taxe Tobin - un impôt obligatoire négatif - l'installation d'une loterie mondiale caritative - un impôt volontaire positif - pourrait changer la face du monde en matière de lutte contre le sous-développement.

Tel un marronnier, la taxe Tobin est revenue sur le devant de la scène. Cette idée - émise en 1972 (2) par un Nobel d'Economie (James Tobin, 1918-2002), popularisée par Le Monde Diplomatique en 1997, kidnappée ensuite par les altermondialistes d'Attac en 1998 - n'a jamais fait recette. Certes le fait que la France soit porteuse du projet et que le Président de la République s'engage personnellement dans ce dossier doit être salué. Néanmoins ce projet de taxe sur les transactions financières risque d'accoucher d'une souris. De nombreux pays (notamment la Grande Bretagne) affichent leur hostilité à ce nouvel «impôt de bourse» mondialisé. Le soutien de l'Allemagne apparaît pour le moins «mesuré» (3). Paris a beau vouloir donner «un grand coup d'accélérateur» (4) pour booster le calendrier, cela relève pour partie de l'incantation tant le principe d'une «taxe Tobin nationale» apparaît «utopique» à de nombreux observateurs avertis (5). Par ailleurs la Commission Européenne, qui a présenté le 28 septembre dernier une proposition de directive de taxe sur les transactions financières (TTF), entend rester zen sur le calendrier d'un dossier complexe.

Curieusement cet impôt apparaît désormais davantage comme une sanction visant à punir les marchés irrationnels et à freiner l'ardeur des spéculateurs qui «jouent» avec la réglementation financière, il est vrai d'un laxisme abyssal. Alors qu'au départ il affichait une volonté politique forte de récolter des fonds pour lutter contre la misère, la malnutrition... En outre «cette punitive taxe Tobin» n'est sans doute pas sans arrière-pensée électorale et peut être perçus comme un symptôme de la «taxopathologie aiguë des candidats à la présidentielle» qui, comme le précise Edouard Tétreau (HEC, Médiafin), «ont décidé de taxer tout ce qui bouge» (6)

Bien sûr cette taxe (on parle de 0,1% sur les actions et obligations et de 0,001% sur les produits dérivés) va rapporter de l'argent mais beaucoup moins qu'attendu. 55 milliards d'euros par an selon José Manuel Barroso. Pas de quoi changer la face de «la misère monde». Par ailleurs elle ne sera pas sans conséquences. Si «les risques de délocalisation reste difficile à mesurer» (7) les principales places financières mondiales (Londres, Shanghai, Shenzhen, Hong

Kong, Tokyo, Sydney) (8) y échapperont et les spéculateurs de haut vol pourront toujours s'expatrier. Pour la place de Paris le doublement des frais de transaction entrainera «une moindre liquidité des titres français au profit des titres internationaux».(9) Attention à l'effet boomerang. Olivier Guéant et Matthieu Schlesinger (Université Paris Diderot & Sciences Po) rappellent dans le quotidien *Les Echos* un précédent: «la Suède a adopté un prélèvement de ce type en 1980 qui s'est traduit par une chute très importante des transactions financières, presque totales pour les produits dérivés, au profit de la City». Et nos deux chercheurs de préciser: «Face à ce brillant résultat la social démocratie suédoise a fait machine arrière» (10)

Il faut dire que l'injonction apparaît pour le moins paradoxale. On veut réduire une activité (la spéculation) mais dans le même temps la taxer, c'est-à-dire en ponctionner une partie pour l'aide aux plus démunis. La logique aurait voulue le contraire: favoriser les transactions financières afin que cette TVA sociale mondialisée rapporte le plus possible pour aider les pauvres. Va comprendre Charles! Sans doute une nouvelle démonstration que le pouvoir court souvent plusieurs lièvres à la fois, dans une vision systémique qui nuit à son efficacité. Sans doute une nouvelle preuve que ce même pouvoir cherche toujours à réformer le système à la marge tout en se donnant bonne conscience, procède par arbitrage pour défendre l'intérêt général, tout en oubliant que ces trop fameux «arbitrages» politiques finissent souvent par aboutir à des injonctions paradoxales, pour ne pas dire antinomiques.

Autre contradiction: le timing. Cette taxe arrive au plus mauvais moment. En pleine euphorie boursière, en pleine «glorieuse» économique, on aurait presque pu comprendre cet effort de solidarité consistant à fiscaliser encore davantage ceux qui «travaillent» avec l'argent des autres, «font de l'argent» avec de simples clics, programmes des robots pour effectuer du trading à haute fréquence (THF) (11). Mais de nombreuses bourses sont au plus bas (notamment le CAC 40) et les actionnaires - notamment les petits porteurs - trinquent depuis des mois. Grosses fortunes et spéculateurs ne sont pas épargnés et certains ont subi des pertes colossales, même si bien évidemment d'autres continuent de «faire de l'argent», profitant des écarts de cours monstrueux qui se produisent lors de krachs boursiers. Néanmoins, dans un contexte global de crise et de récession de nombreux observateurs voient d'un très mauvais œil l'instauration d'un nouvel impôt de bourse, qui viendrait s'ajouter à ceux déjà existants.

Face à autant d'adversité il n'est pas étonnant que la trop fameuse taxe sur les transactions financières réserve «quelques surprises» (12) et que Paris ait décidé d'officialiser récemment sa taxe «a minima» (13) La France vise désormais 1,1 milliard d'euros de recettes annuelles. Même si «le clan des pro-taxe semble s'élargir» au moins au niveau européen (14), la somme totale récoltée dans le meilleur des cas (50 milliards d'euros) ne sera jamais à la hauteur des enjeux que représente une «lutte fanatique» pour en finir avec la misère mondiale, si tant est que ce pactole y soit consacré. Comme le précise Anne Chryvialle dans le *Figaro*: «L'Etat pourrait être tenter de l'utiliser au renflouement des finances publiques.» (15)

De multiples éléments soulignent donc que cette taxe moralisatrice ne règlera rien en matière de pauvreté, sera difficile à mettre en œuvre et cela pour la simple raison que ses fondamentaux sont erronés. La Taxe nommée «Tobin» (au grand dam de son «propriétaire» qui a refusé que l'ultra gauche instrumentalise idéologiquement son concept) constitue «un impôt obligatoire négatif» qui sera mal perçu, rapportera peu et pèsera sur les échanges économiques et financiers. Seul «une arme de construction massive» - un impôt volontaire facultatif à haut rendement» se situant dans une autre sphère - peut fournir de manière récurrente les fonds babyloniens nécessaires à «la lutte finale contre la pauvreté». Cette autre sphère, c'est l'industrie des jeux de hasard et d'argent (gambling). Cette arme, c'est une loterie mondiale caritative.

Les populations détestent les impôts et autres taxes mais adorent jouer et cela depuis la nuit des temps. C'est curieux mais c'est comme ça. Sociologue spécialisé dans le gambling nous observons ces pratiques depuis des années sans que notre curiosité intellectuelle s'en trouve émoussée. La constance ludique force le respect, au-delà de toute morale et de toute rationalité. Face à la pusillanimité des gouvernants mondiaux et des organismes internationaux à éradiquer la misère, exploitons pour la bonne cause cette quête ludique toujours inachevée. Vis à vis de la fiscalité, l'impôt ludique possède l'énorme avantage de permettre à ceux qui veulent y échapper de le faire facilement. Il leur suffit de ne pas jouer. La loterie mondiale aura donc bonne presse. Tout le monde y sera favorable, y compris ceux qui n'y participeront pas.

Par ailleurs les populations ont depuis des lustres fait preuve d'altruisme et de solidarité, montrant souvent le chemin de la générosité aux Etats et aux gouvernants. Elles participeront massivement et volontairement à cette loterie solidaire pour joindre l'utile à l'agréable. Il est même probable que ce jeu mondial va créer des millions de nouveaux joueurs, qui seront tout heureux d'engager 1 euro, 10 euros...pour éradiquer misère et sous développement, tout en espérant gagner le pactole à 1 milliard ou les milliers de gains intermédiaires.

Bien entendu les loteries nationales et l'ensemble des opérateurs ludiques seront sollicités en premier chef pour organiser le maillage – en dur et virtuel – nécessaire à l'installation d'une telle loterie. Le click à 1 euro connaîtra un succès mondial permanent sur le web. Internet va multiplier à l'infini la puissance de frappe de cette loterie mondiale dans sa version 2.0. Certes certaines loteries nationales participent déjà à l'aide au développement. La loterie néerlandaise a versé 1,35 millions d'euros au HCR (Haut commissariat aux réfugiés) en 2011 pour un total de 13,8 millions depuis 2002 (16). Mais on ne voit pas en fonction de quelle logique ces opérateurs de jeux dans le cadre de leur RSE refuseraient de participer, en organisant la logistique et l'architecture numérique nécessaire à une telle loterie. D'autant que ce jeu international ne phagocyterait en rien les différents produits commercialisés par les opérateurs ludiques nationaux.

Bien entendu les multiples organismes internationaux (ONU, Banque Mondiale, BIRD, FMI, OCDE, Unesco, OIT, FAO, OMS...) seront sollicités pour

réunir les décideurs politiques, mettre en place les comités d'experts, évaluer les besoins, assurer les contrôles et la transparence. La également on peut supposer que les « grands de ce monde » dont certains veulent instaurer une taxe Tobin, auront à cœur de se réunir pour mettre en place politiquement cette loterie mondiale caritative.

Naturellement, comme pour la guerre, l'argent est le nerf d'un tel projet, et c'est bien d'une guerre dont il s'agit: en finir avec la faim, la misère, le problème de l'eau, les drames humanitaires, écologiques, la paupérisation, y compris désormais dans les pays développés. Bien que pacifique elle exige un engagement fanatique. Cette contribution est donc aussi un appel. Pour initier un tel projet il faut donc en amont beaucoup d'argent. La également nous pensons que l'altruisme affiché par de nombreuses personnalités riches (de Bill Gates à Warren Buffet pour n'en citer que deux), en passant par la générosité de certains milliardaires (aux ETUN, au Mexique, en Chine, en Russie et dans différents pays arabes) permettront de réunir les fonds préalables nécessaires pour lancer le projet. Taxer à nouveau les riches pour lutter contre la pauvreté, les riches répliqueront: «on a déjà donné et on remplit depuis des lustres ce tonneau des Danaïdes». Les inviter à construire volontairement les fondations qui permettront la mise en place d'une loterie mondiale caritative, ils répondront: yes we can (oui nous le pouvons).

Il y a quelque années, en marge de notre activité ethnosociologique sur le gambling et les jeux de hasard et d'argent (JHA) nous avons déjà lancé le projet d'une telle loterie. L'idée n'était pas «d'aider» ponctuellement les pays pauvres mais d'éradiquer le sous développement et l'ensemble des drames que connaît la planète de manière récurrente, en créant «un impôt volontaire au plutonium» qui produit plus d'argent qu'il n'en consomme et cela de manière pérenne. Cette proposition avait reçu un accueil médiatique non négligeable.(17) Plusieurs mois plus tard Christophe Blanchard Dignac (PDG de la Française des jeux) reprenait le concept avec quelques autres loteries nationales. Nous avons trouvé le procédé curieux. Certes nous n'avons pas le monopole du cœur mais nous pensons que le produit de la FDJ et de ses consœurs n'a ni l'ambition, ni la finalité d'une loterie mondiale caritative. Par ailleurs un aussi beau projet «ne saurait rapporter de l'argent» à des opérateurs ludiques qui ont déjà suffisamment de jeux attractifs pour exploiter la «poule aux œufs d'or» (par exemple Euromillions). Il doit donc être chapeauté par un organisme transnational indépendant à but non lucratif. Malgré ou à cause de la crise, nous pensons que le débat actuel sur la taxe Tobin et celui – éternel – sur «l'aide au développement» (18) doit être l'occasion de mettre sur les rails cette loterie mondiale philanthropique.

En final l'idée n'a rien de révolutionnaire. L'histoire des loteries indique que leur institutionnalisation comportait déjà une fonction caritative. Il s'agissait moins de faire jouer les gens pour les exploiter, que de combler les caisses de l'Etat sans lever de nouveaux impôts, de lutter contre les calamités agricoles, de restaurer les églises, d'aider les indigents ou les grands blessés de guerre, de financer de grandes infrastructures... Notre initiative ne fait que reprendre ce concept en le globalisant et en le mondialisant. Selon Philippe Kourilsky (Président de Facts initiative) «deux milliards d'être humains sur les*

sept que compte la planète vivent dans la misère» (19) Pour faire cesser «cet immense scandale», il faut une solution radicale et pérenne qui sorte des sentiers battus il faut un engagement que tout le monde peut s'approprier. 19

Jean-Pierre G. Martignoni-Hutin (sociologue) Lyon (France)

Dans une prochaine contribution nous définirons :

-les conditions ludiques qui permettront – outre le pactole à 1 milliard – de rendre cette loterie très attractive (taux de redistribution, lots en cash et en nature) -dans quelle mesure les grands groupes internationaux et nationaux pourront y participer (sponsoring, partenariat exclusif, lots en produits...). Car comme le précise Jean Claude Berthélemy (Paris I Panthéon Sorbonne) «on ne peut imaginer une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté en l'absence d'une contribution des entreprises » (20) les manières de résoudre «l'éternel débat de l'aide au développement »(18) sans tomber dans l'assistanat et afin de ne pas construire une nouvelle usine à gaz.

© JP Martignoni , Lyon, France, Mars 2012, 204.doc

Notes :

1. Respectivement monnaie américaine, chinoise, japonaise, indienne, russe, brésilienne, suédoise. Le pactole à 1 milliard est bien entendu un chiffre symbolique destiné à frapper les esprits. Il devra le cas échéant être réévalué par un comité d'experts tout en étant très attractif. A titre d'indication le gambling a récolté en 2011 - simplement pour la France ! - 31,6 milliards d'euros. Le record des gains a été atteint par l'Euro Millions : 162 millions d'euros. Une loterie mondiale caritative pourrait glaner plusieurs centaines de milliards et être dotée d'un big Win à 1 milliard.
2. « Tobin depuis 1972 » (France Info du 9 janvier 2012)
3. Catherine Chatignoux : « Taxe Tobin : Sarkozy reçoit un soutien mesuré de la chancelière Merkel » (Les Echos, 10 janvier 2012)
4. Catherine Chatignoux, Renaud Honoré : « Taxe sur les transactions financières : Paris veut un grand coup d'accélérateur » (Les Echos, 5 janvier 2012)
5. Jean Marc Vittori : « L'utopie d'une taxe Tobin nationale » (Les Echos, 9 janvier 2012)
6. Eduard Tétreau : « La taxopathologie aiguë des candidats à la présidentielle » (Les Echos, 6 février 2012)
7. « Taxe sur les transactions financières : Le risque de délocalisation reste difficile à mesurer » (Les Echos du 5 janvier 2012)
8. Confer l'infographie : « les plus importants centres financiers mondiaux » (Les Echos du 5 janvier 2012)
9. Marina Alcaraz, Laurent Boisseau , « Taxe sur les transactions financières : les conséquences pour la place de Paris » (Les Echos du 9 février 2012)
10. Olivier Guéant, Matthieu Schlesinger : « A ceux qui croient

(encore) aux bienfaits de la taxe Tobin « (Les Echos du 10 janvier 2012)

11. Marina Alcaraz : « Le trading à haute fréquence, une activité décriée dans le collimateur des autorités « (Les Echos, 7 février 2012)
12. Marina Alcaraz , Lucie Robequain, Laurence Boisseau : « Taxe sur les transactions : les dernières surprises « (Les Echos du 7 février 2012)
13. Anne Cheyvialle : « Paris officialise sa taxe financière a minima » (Le Figaro du 7 février 2012)
14. Anne Bauer : « France, Allemagne, Espagne, Italie : le clan des pro-taxe s'élargit » (Les Echos, 9 février 2012)
15. Anne Cheyvialle, *ibid*
16. « La loterie nationale néerlandaise donne 1,35 millions d'euros au HCR « (www.unhcr.fr du 10 février 2012)
17. “ Un sociologue propose une loterie mondiale contre la pauvreté ” : message A.F.P. , 11 février 2005) Entretien téléphonique avec Michel Deprost, journaliste au Progrès, « Solidarité : une loterie mondiale contre la pauvreté », Le Progrès 12 février 2005). “Une loterie mondiale pour lutter contre la pauvreté et le sous développement ” (« Une loterie mondiale contre la pauvreté ? “ Les dernières nouvelles Alsace 12 février 2005) Entretien avec Guillaume Cahour (directe RMC info matin 17 février 2005 ,7H) Participation au journal du soir de TLM de Stéphanie Loeb (TLM 17 février 2005, 19 h) Entretien avec Olivier Madinier journaliste à ITV pour Canal + à propos de notre article : “ une loterie mondiale pour lutter contre la pauvreté et le sous développement”. Tribune dans le quotidien gratuit Métro à la demande de Xavier Thouvenot : “ Une loterie mondiale pour lutter contre la pauvreté : un jeu de hasard éthique “ (Métro n° 656, 21 février 2005)
18. David Ménascé (affilié HEC) : « Donner ou faire payer, l'éternel débat de l'aide au développement »(Le Monde du 6 mars 2012,3)
19. Philippe Kourilsky : « Evaluer la lutte contre la pauvreté « (Le Monde économie du 6 mars 2012,1-2)
20. Jean Claude Berthélemy : «Deux visions divergentes du rôle des grandes entreprises : social business ou bottom of the pyramid (BOP)? un peu des deux « (Le Monde économie du 6 mars 2012, p.3)

